



## Audit de base

Domaines d'audit	Champs d'audit	Etendue d'audit / périodicité selon la stratégie d'audit standard	Dernières interventions		Risque net	Intervention actuelle / planifiée				Justification de la stratégie d'audit par société d'audit
			Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "audit"	Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "revue critique"		Audit / Revue critique / Néant	en application de la stratégie d'audit standard (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction du risque (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction d'autres motifs (cocher)	
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	Audit tous les 3 ans si risque net faible; Audit tous les 2 ans si risque net moyen; Audit annuel si risque net élevé ou très élevé								
	Devoir de fidélité									
	Devoir de diligence	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit);								
	Devoir d'information	Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché									

(1) Seulement si la SICAV est autogérée au sens de l'art. 51 al. 1 OPCC.

## Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

Confirmation FINMA de la stratégie d'audit

## Audits supplémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
Surveillance consolidée (lorsque la SICAV y est soumis)			
Déterminés au cas par cas			